

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

### 2021 - 88 OUVERTURE DE DEUX POSTES EN CONTRAT DE PROJET

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)

Délégués suppléants présents :

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 30 décembre 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Vu la délibération n°2015-25 du Comité Syndical en date du 18 juin 2015, relative à l'approbation de la convention constitutive de l'Entente Pôle Energie Pays de la Loire,

Vu la délibération n°2021-63 du Comité Syndical en date du 30 septembre 2021, relative à l'approbation des règles de financements du SYDELA,

Considérant que le SYDELA peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, est d'une durée entre un an et six ans.

Considérant, *dans un premier temps*, que le SYDELA souhaite accompagner les collectivités à la priorisation de leurs investissements en éclairage public en pérennisant l'expérimentation en cours de ce service.

Considérant qu'il est estimé une réalisation d'une vingtaine de programmes pluriannuels d'investissement par le service « Qualité et Expertise Eclairage Public » chaque année et que cette mission temporaire ne peut être absorbée dans le plan de charge des agents déjà en poste,

Considérant, *dans un deuxième temps*, que le SYDELA est membre d'une entente régionale dont la présidence est assurée, à tour de rôle, par l'un des syndicats membre, pour une durée de 18 mois.

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, le SYDELA aura la charge de ladite Présidence ainsi que de l'animation de l'Entente. Qu'à cet effet, il est nécessaire de recruter temporairement un agent pour assurer le secrétariat de l'Entente.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement :

- D'un éclairagiste en charge des programmes pluriannuels d'investissement pour une durée de 24 mois,
- D'un coordonnateur du pôle Energie Pays de la Loire (TE PDL) pour une durée de 21 mois,

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à ouvrir deux emplois non permanents dans le cadre de contrats de projet :**
  - **1 éclairagiste « Programmes Pluriannuels d'Investissement » pour une durée de 24 mois, sur le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,**
  - **1 coordonnateur du pôle énergie Pays de la Loire, pour une durée de 21 mois, sur le grade d'attaché,**
- **De prévoir que les agents qui seront retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Ils bénéficieront des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,**

**Raymond CHARBONNIER**

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20211216-2021-88-DE  
Date de télétransmission : 29/12/2021  
Date de réception préfecture : 29/12/2021

